

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 16 octobre 2023

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, René LANDES, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Christian FEVRE donne pouvoir à Jean-Luc CHEVALLIER, Anne-Hélène DESBOIS donne pouvoir à Christelle LAMBERET, Gilbert CHABOT

Secrétaire de séance : Nathalie PERDRIX

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du conseil municipal du 07 septembre 2023

Délibérations :

- 1/ Constitution de la Commission communale d'aménagement foncier
- 2/ Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie
- 3/ONF : proposition d'état d'assiette pour la campagne 2024.

Point sur les dossiers en cours

Questions diverses

Le procès-verbal et le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 07 septembre 2023 sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Constitution de la Commission communale d'aménagement foncier :

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil municipal a sollicité la constitution d'une Commission communale d'aménagement foncier afin d'engager une procédure d'aménagement foncier sur son territoire, décision qui a été confortée par le Conseil Départemental lors de sa session du 15 mai 2023.

Dans ce cadre le Conseil municipal doit désigner en tant que représentants du Conseil municipal : le maire et un conseiller municipal ainsi que deux conseillers municipaux suppléants.

Il doit également élire le collège des propriétaires de biens fonciers non bâtis, soit 3 titulaires et 2 suppléants ainsi que des propriétaires forestiers (2 titulaires et 2 suppléants).

Un appel à candidature a été lancé du 15 septembre au 16 octobre.

Au vu des candidatures et après délibération, à l'unanimité sont désignés :

Représentants du Conseil municipal :

Titulaires :

1^{er} titulaire : Marc ROCHET, maire

2^{ème} titulaire : Christian FEVRE, 1^{er} adjoint

Suppléants :

1^{er} suppléant : Jean-Luc CHEVALLIER, conseiller municipal

2^{ème} suppléant : Karine GOYENECHÉ, conseillère municipale

Elus :

Propriétaires fonciers :

Titulaires : Etienne CHATARD, Vincent DESBOIS, Yannick BRUNET

Suppléants : Hervé BEREZIAT, Philippe COLLANGE

Propriétaires forestiers :

Titulaires : Vincent AZNAR, Marc DESBOIS

Suppléants : Paul DEMIAS, Christophe BOURGUIGNON

2/ Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la mairie :

Monsieur le Maire présente la lettre de mission proposée par le Cabinet BERTHET LIOGER CAULFUTY consulté en qualité d'architecte-urbaniste, de paysagiste, de géomètre-expert et d'ingénieur et maître d'œuvre VR dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie qui s'inscrit en lien avec le lotissement SEMCODA contigu.

La mission de réalisation de l'opération d'aménagement de l'espace public peut-être décomposée en 2 phases :

- Phase de conception et d'autorisation : établissement des compléments topographiques, étude approfondie de projet d'aménagement jusqu'à l'aboutissement d'une esquisse retenue pour sa mise en œuvre opérationnelle, études des raccordements et gestion des eaux pluviales, chiffrage en coût VRD (voirie et réseaux divers) puis avant-projet provisoire et définitif, établissement de la déclaration préalable de travaux...
- Phase d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre : étude de projet, assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux en lien avec SEMCODA, exécution des marchés de travaux, assistance lors des opérations de réception.

Cette mission exclut toute autre prestation ou étude comme l'étude spécifique de la fontaine.

Les honoraires sont forfaitisés à un montant de 17 500€ HT et répartis par phase.

Phase 1 : 6 500€HT

Phase 2 : 11 000€HT

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la lettre de mission proposée par le Cabinet BERTHET LIOGER CAULFUTY.

3/ ONF : proposition d'état d'assiette pour la campagne 2024 :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder, au martelage des coupes désignées ci-après,
- Précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation :

<i>Parcelles</i>	<i>Surface de coupe</i>	<i>Destination</i>
414 pour CHALLES (bois de CHALLES)	1ha70	Délivrance (2024)

- Décide pour les bois délivrés, que le partage se fera par feu,
- Désigne comme garants de la bonne exploitation des parcelles d'affouage, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

Pour CHALLES : (Bois de Challes)

M. BONNAND André

M. BAILLOD Roland

Pour ROMANECHE : (Bois du devin)

M. GARBE Régis

Pour VILLETTE et HAUTECOURT : (Bois du Fayet)

M. GERAUD Armand

M. LEVET Patrick

-Points sur les commissions :

- Voirie :

Reprofilage et réfection en bicouche d'une partie de la rue des grands champs au niveau de la station d'épuration.

Mise en œuvre de point à temps (rebouchage de trous) sur l'ensemble des voies communales.

Réalisation de marquage au sol :

6 emplacements de parking sur la place Georges Salendre à Romanèche, 6 autres le long de la route du Belvédère après l'église et 7 emplacements à l'entrée de Villette sur la route des carriers.

Cheminement piétonnier dans la montée du lotissement de la Treille à Romanèche

19 logos au sol de limitation de vitesse à 30 km/h dans les hameaux : Challes, Soiriat, Perroï, Villette et Romanèche.

- Commission action sociale :

Préparation du repas en l'honneur des aînés de la commune. Il aura lieu le samedi 2 décembre à la salle des fêtes de Hautecourt. Le repas sera préparé par le restaurant « le grillon » géré par Madame ISELI de Ecailler et Mr et Mme CAILLE de Villereversure se chargeront de l'animation musicale.

Une collecte de produits alimentaires pour la banque alimentaire sera organisée en mairie aux horaires d'ouverture durant les 15 premiers jours de novembre. Une information sera distribuée aux habitants de la commune.

- Inter CCAS :

La conférence sur le sommeil, de qualité, animée par Muriel KAZSMAREK dans le cadre de la semaine bleue, le samedi 7 octobre a réuni 25 personnes.

- Commission communication :

Prochaine réunion pour préparer le bulletin le mercredi 15 novembre à 20 heures.

Réunion avec les associations de la commune pour préparer le calendrier des manifestations 2024 le 25 octobre à 20h30 en mairie.

- SIVOS :

Le montant des intérêts des emprunts des écoles du RPI s'élèvent cette année à 16 347€. Le prêt a été conclu avec un taux variable. Les communes se sont réparties les frais selon la clé de répartition au nombre d'habitants pour 50% des montants et 50% du reste à la charge de la commune sur laquelle est construite l'école.

La part supportée par la commune de Hautecourt-Romanèche est de 6272€.

Christelle LAMBERET et Carine BESANÇON alertent sur l'urgence à renégocier les prêts des écoles afin d'obtenir un taux fixe et un échancier de remboursement du capital à annuités constantes.

-Questions diverses :

- Réunion avec SEMCODA et le cabinet Berthet le mardi 24 octobre à 10h en mairie.

- Jean-Luc CHEVALLIER propose de rédiger un article dans le prochain bulletin municipal pour sensibiliser les habitants au développement du moustique tigre sur notre territoire qui est un propagateur de virus tels que la dengue, le chikungunya ou du Zika.

Le travail consistera à établir un diagnostic des risques, repérer les gîtes larvaires et établir des plans d'actions : traitement insecticide...

- Les travaux de la salle paroissiale sont bientôt terminés : il reste à effectuer quelques retouches de peinture, de la plomberie et les sols. Une rampe d'accessibilité est à prévoir pour les personnes handicapées.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 novembre 2023 à 20h00.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

- OLLIVIER-HENRY Yann, 2724 route du port, CHAMBOD
- CROUZET Pierre, route du Belvédère, ROMANECHÉ
- BLATRIX Cécile, 86 rue des grands champs, ECAILLER
- GUILLOT Dominique, 235 chemin de la croix Rozier
- SCI JEAN-BAPTISTE, 42 place de l'église

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- GAEC AMAZONE, 1342 route des villages, VILLETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Marc ROCHET

